Commune de St Martin de Pallières

L'an deux mille dix-sept, le 19 mai à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 11 mai 2017.

Conseillers en Exercice:

11

Présents : 10 Votants : 10 <u>Etaient Présents</u>: Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel,

Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Kinziger Pascal,

Péglion Bernard, Pinatel Stéphane

<u>Etait excusé</u>: Monsieur Geoffroy Sébastien (non convoqué – conjoint collaborateur de Madame la Gérante du Bistrot de Pays/Cercle du Progrès – conflit d'intérêt).

Secrétaire de séance : Péglion Bernard

PROJET DE MEDIATHEQUE DES PALLIERES

Avant de commencer la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite Madame le Maire d'Esparron, Martine Arizzi à présenter le projet de « Médiathèque des Pallières ». La médiathèque sera installée dans un premier temps à l'entrée de la mairie d'Esparron puis dans un deuxième temps dans les locaux du bureau de poste. Le projet concernerait Esparron mais pourrait également rayonner sur les communes voisines d'Artigues et St Martin. Par ailleurs, cette médiathèque fera partie du Réseau des Médiathèques dont font déjà partie les médiathèques situées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Madame Arizzi conclut en indiquant que toutes les personnes potentiellement intéressées d'Artigues ou St Martin et notamment, celles qui souhaiteraient participer en tant que bénévoles de la médiathèque sont invitées à contacter le secrétariat de mairie d'Esparron au 04 94 80 60 26, Mademoiselle Scuri Caroline.

A la fin de sa présentation, Madame Arizzi remercie le conseil pour son attention et quitte la salle.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

BUDGET/MARCHES

1 Monsieur le Maire présente la procédure suivie pour la mise en place de la <u>Convention Administrative</u> <u>d'Exploitation (CAE)</u> avec le <u>Cercle du Progrès/Bistrot de Pays.</u> Le principe de la Délégation de Service Public (DSP), utilisé pendant les 5 ans écoulés, a donc été remplacé par une CAE, pour la période du 1^e juin 2017 au 31 mai 2022. En effet, le mode de gestion par CAE est utilisé par de nombreuses communes dans le même cas que St Martin, notamment, car cette formule, recommandée par la fédération des Bistrots de Pays est beaucoup plus simple à mettre en place et moins rigide pour les exploitants du commerce.

Il était prévu dans la CAE que la commune se sépare du matériel professionnel (réfrigérateur, four, etc ...) et le propose aux candidats pour 10% de sa valeur initiale, soit : 2 000.00 €. Par ailleurs, la CAE prévoit également une révision du loyer mensuel, actuellement à 417.38 €, le passant à 450.00 € par mois à compter du 1^{er} juin 2017, avec une augmentation de 5 % par an (loyer mensuel prévisionnel de mai 2022 : 551.00 €). Pour information, il est fait un point sur les loyers pratiqués par d'autres communes du secteur, à ce jour : loyer mensuel du Bistrot de Pays/restau de Moissac : 516.00 €, Baudinard : Restau/Bistrot : 900.00 € et Montmeyan-auberge du lac : 1 500.00 €.

Une mise en concurrence a été réalisée. Trois dossiers ont été retirés ; il n'y a eu qu'une candidature, celle de Madame Pascale Geoffroy. Cette candidature à la CAE pour la période du 1° juin 2017 au 31 mai 2022 a été agréée par tous les membres de la commission et ils proposent au conseil d'approuver cette décision.

Le dossier de candidature comprenait différents éléments et demandait l'installation d'une barre anti panique sur la porte desservant le côté épicerie ainsi que la fermeture totale du commerce le lundi en plus du mercredi.

Madame Geoffroy et son époux ont été reçus par la commission afin d'échanger autour de ce projet et ont demandé la révision du prix de vente du matériel professionnel à 1 € symbolique.

Une révision de prix à 1 500.00 € est proposée par plusieurs membres du conseil.

Le conseil passe au vote concernant ces propositions :

Installation d'une barre anti panique : acceptée à l'unanimité.

Fermeture du lundi toute la journée en plus du mercredi : acceptée à l'unanimité.

Diminution du prix de vente du matériel professionnel (1500€ au lieu de 2000€) : 6 voix contre et 4 voix pour.

2 La commune s'est engagée depuis plus d'un an dans l'élaboration de son <u>schéma directeur de l'eau potable.</u> Les services de l'Association des Maire du Var étaient chargés de la maitrise d'œuvre. Toutefois, la procédure a été interrompue pendant plusieurs mois du fait de difficultés financières rencontrées par cette association qui a dû renoncer à une partie de ses missions. Concernant plus particulièrement les missions liées à l'eau, elles ont été reprises par la SPL ID83 en la personne de Monsieur Berrou Gildas. Afin d'achever ce document important pour la commune, celle-ci conventionne à présent avec la SPL ID83.

3 En 2016, de nombreuses communes dont St Martin ont refusé l'augmentation des <u>participations communales au SDIS</u> et ont porté l'affaire devant le Tribunal Administratif. La commune a toutefois acquitté les cotisations des 1⁻⁻ et 2⁻⁻⁻ trimestres, puis a consigné auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les cotisations des 3⁻⁻⁻ et 4⁻⁻⁻ trimestres. En début d'année 2017, un jugement favorable aux communes a été rendu ; aussi, il conviendra de « récupérer » la somme consignée, soit : 2 606.50 €

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Le planning pour ces deux jours d'élection est mis en place.

INTERCOMMUNALITE

- 1 La Communauté de Communes Provence Verdon a transmis le rapport de la <u>commission d'évaluation de transfert</u> <u>des charges.</u> Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.
- 2 Suite au décès de Monsieur Nironi Daniel, Maire de Barjols, la <u>composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Provence Verdon</u> doit être revue dans le <u>cadre d'un accord local.</u> Ainsi, le nombre de représentants par commune doit être modifié. Pour St Martin, le nombre de siège passe de deux à un, conformément à la loi n° 2015 264 du 09 mars 2015. Le Conseil approuve à l'unanimité le changement du nombre de représentants.

CONCERTS ESTIVAUX

- 1 <u>Le CAPV présentera ses auditions d'élèves le samedi 03 juin 2017</u> sur l'aire du logis. Plusieurs saynètes de danse et des prestations musicales se succèderont de 21h à 23h. Les services techniques municipaux de St Martin et Esparron seront mis à contribution dès le 29 mai pour l'installation des deux podiums, des bancs, des chaises et du matériel en général.
- 2 <u>Le Jeudi 06 ou le vendredi 07 juillet 2017, l'orchestre de l'Opéra de Toulon,</u> dans sa grande formation fera une prestation dans la cour du château. Il s'agira d'un concert gratuit, accessible à tous. Les services de la commune seront mis à contribution pour l'installation des chaises et des bancs et pour la mise en place du podium avec celui d'Esparron. Un électricien sera diligenté pour qu'il y ait assez de puissance pour les éclairages et le son.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 La société de chasse demande que soient mis en place des panneaux règlementant les nuisances sonores à l'entrée de la piste R 17 afin d'en interdire l'accès aux manifestations « sauvages » de type raves-parties. Une demande sera faite en ce sens auprès des services de l'ONF, gestionnaire des pistes DFCI.
- 2 Il est demandé que la Place des Bancaous soit nettoyée et débroussaillée et que le parking du murier soit nettoyé.
- 3 Monsieur Crespi s'inquiète de savoir si les travaux de construction des nouveaux caveaux au cimetière seront programmés prochainement. Il est répondu qu'une consultation va se dérouler prochainement.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.